



Contre l'hypocrisie en matière de politique vis à vis du cannabis

Cannabis et législation: la position du Réseau Contact, Groupement bernois d'aide en matière de dépendance

La législation en matière de cannabis est dépassée. Le Réseau Contact bernois développe ci-dessous sa position à ce sujet et défend une réglementation légale cohérente et crédible qui réponde aux exigences d'une politique moderne en matière de drogues.

Situation épidémiologique: qui fume en Suisse?

Une étude de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies ISPA¹ datant de l'année 2001 est très claire à ce sujet: en Suisse, dans l'ensemble des régions, l'usage du cannabis n'est plus l'affaire de groupes marginaux.

Contact unique

Près de la moitié des jeunes femmes et hommes entre 15 et 24 ans ont déjà consommé une fois du cannabis. Pour un quart des 15 à 19 ans, on en reste à cet essai, alors qu'un autre quart de cette classe d'âge consomme du cannabis au maximum une fois par mois.

Consommation régulière

Un cinquième des 15 à 19 ans et un sixième des 20 à 24 ans fument régulièrement, c.à.d. entre "1 à 3 fois par mois" et "plusieurs fois par semaine". Chez les 25 à 40 ans, cette catégorie représente encore un dixième.

Consommation quotidienne

Près de 6% des jeunes et des jeunes adultes de 15 à 24 ans consomment une ou plusieurs fois par jour! Chez les adultes entre 25 et 44 ans, cette proportion est inférieure à 2 %.

Ces chiffres soulignent surtout deux choses. Premièrement, la consommation de produits à base de cannabis s'est massivement accrue au cours des six dernières années. Deuxièmement, cette consommation touche essentiellement, mais non exclusivement, la jeunesse.

Dangers et dommages potentiels entraînés par le cannabis

Comme pour de nombreuses autres drogues, ce n'est pas la dangerosité du produit en soi qui est déterminante, mais une combinaison de plusieurs facteurs. Pour le cannabis comme pour l'alcool, la question est de savoir qui, doté(e) de quelle structure caractérielle, consomme dans quelles situations, dans quel contexte social, pour quels motifs, avec quelle fréquence et à quelles doses une substance déterminée? Nous nous appuyons ici sur le modèle bio-psycho-social de l'apparition de la dépendance.

Pour l'analyse de la consommation de cannabis également, ces facteurs sont à prendre en compte. Nous ne pouvons affirmer en bloc, ni que le cannabis soit complètement inoffensif, ni qu'il soit très dangereux. Pour pouvoir en juger, nous devons nous efforcer de connaître de manière plus précise la situation existentielle du consommateur ou de la consommatrice. Ce n'est qu'à partir de là qu'il nous est possible de déterminer, avec la personne concernée, s'il s'agit ou non d'une consommation à risques.

Comme pour l'ensemble des substances psychoactives, ce sont les motifs et le sens de sa consommation qui sont centraux: si le cannabis est utilisé par le consommateur/la consommatrice comme "moyen de résoudre ses problèmes", pour par exemple éviter des conflits ou échapper à la pression des exigences professionnelles, il s'agit d'une situation problématique qui peut entraîner des conséquences plus larges et le développement d'une dépendance.

¹ Avec la permission de l'ISPA, nous reprenons ici certaines citations issues de ses documents. Voir liste du matériel d'information.

De manière générale, on peut faire les affirmations suivantes:

L'usage de substances psychoactives n'est jamais anodin, jamais banal. Il est important d'analyser la situation. Chez les jeunes et les jeunes adultes, le fait de chercher ses limites et de faire des expériences touchant à ses impressions physiques et psychiques fait partie du processus de mûrissement. Nous ne pouvons cependant les abandonner à leur sort. Nous devons nous assurer que les risques que les jeunes prennent restent acceptables.

Contrairement à ce qu'on a souvent prétendu dans le passé, le cannabis n'est pas un "tremplin" vers la consommation d'autres drogues. Ni le passage facilité à des drogues plus dures, ni un effet d'entraînement n'ont été scientifiquement démontrés.

Risques physiques

En cas de consommation occasionnelle, les risques physiques sont négligeables. Il n'y a à craindre ni symptômes de dépendance physique, ni accoutumance (accompagnée d'une augmentation des doses). Même en cas de consommation non quotidienne prolongée, il n'y a pas à craindre de séquelles physiques. Il y a cependant divers facteurs de risque comme une très forte dose unique, une consommation intensive pendant des années, des prédispositions psychiques négatives, un mauvais état de santé général

qui peuvent entraîner des dommages physiques (réduction de la capacité pulmonaire, bronchite chronique, angoisses fébriles, états délirants, ivresse spontanée). Vient s'y ajouter le fait que le tabac mélangé au cannabis est connu pour entraîner des conséquences négatives importantes sur le plan de la santé.

Risques psychiques

Les risques psychiques existent déjà en cas de consommation occasionnelle et s'accroissent proportionnellement à l'importance de la consommation. Il s'agit de: baisse de la productivité et de la capacité de concentration, troubles de la mémoire à court terme, troubles du sommeil, renforcement des symptômes de dérangements psychiques préexistants et de développements problématiques.

Qui sont les personnes touchées?

„La dépendance nous concerne tous et toutes“, c'est ce qu'affirmait une campagne zurichoise de prévention au début des années nonante. Il en va de même de l'augmentation de la consommation de cannabis, qui ne concerne pas que les consommateurs et consommatrices, mais également leur entourage et leurs personnes de confiance.

Entre 25 et 40 ans, une personne sur dix consomme régulièrement du cannabis. Nous partons du principe que ces personnes adultes agissent de manière

responsable et n'entraînent pas de nuisances pour des tiers. Du point de vue de la santé publique, ce problème n'est pas prioritaire si l'on considère les conséquences incomparablement plus graves de la consommation d'alcool, de nicotine et de médicaments.

Malheureusement, la consommation de cannabis est majoritairement un phénomène qui touche les jeunes et les jeunes adultes. La législation, mais aussi les efforts de prévention, doivent donc prendre prioritairement en compte leur situation.

Mais ce sont aussi les parent(e)s, les enseignant(e)s, les directions d'écoles, les clubs sportifs, les entreprises de transports publics, les gestionnaires de bâtiments publics, les animateurs et animatrices de centres de jeunes etc. qui sont concernés et donc appelés à collaborer à la prévention. Dans leur travail quotidien, tous ces acteurs doivent fixer des limites, définir de nouvelles règles et se donner les moyens de les faire respecter. Il ne suffit plus aujourd'hui de décréter l'illégalité du cannabis à travers le code pénal et de se décharger ainsi de toute responsabilité sur la police et la justice. La consommation de cannabis est devenue un fait de société. Nous devons tous et toutes apprendre à y faire face au quotidien et à assumer nos responsabilités face aux jeunes.

D'autres textes d'information sur le sujet:

Pour les jeunes:

„Cannabis“, ISPA, Lausanne, disponible également en diverses langues étrangères, www.sfa-ispa.ch
Conseils par e-mail concernant drogues, relations, etc.: www.ciao.ch

Pour les parents:

„Cannabis, en parler aux ados; ce que les parents devraient savoir“ ISPA, Lausanne, www.sfa-ispa.ch

Une documentation pédagogique pour les écoles:

„Cannabis, en parler aux ados. Le guide pratique pour les actions de préventions à l'école“, ISPA, Lausanne, www.sfa-ispa.ch

Information générale:

„Une drogue devient la norme: le cannabis au seuil de la légalisation. Un sondage représentatif, résumé, ISPA, mars 01, Lausanne, www.sfa-ispa.ch

„Info- drogues Cannabis“, SFA- ISPA, Lausanne, disponible également en différentes langues étrangères, www.sfa-ispa.ch

Offres, conseils, cours, informations: www.contactnetz.ch

Critères pour la législation : Décriminaliser oui – banaliser non!

Le Réseau Contact est favorable à la décriminalisation de la consommation du cannabis proposée par le Conseil fédéral. De plus, nous demandons que la culture, le commerce et l'acquisition de cannabis soient dépénalisés, à la condition que ceux-ci soient soumis à des règles strictes. Le cannabis doit être rayé de la liste des substances interdites par la Loi fédérale sur les stupéfiants et considéré au même titre que l'alcool comme une substance psychoactive qui peut entraîner la dépendance.

Sur le fond, nous estimons que les normes pénales définies dans le cadre de la Loi fédérale sur les stupéfiants n'ont pas rempli leur but. En particulier en ce qui concerne le cannabis, elles ne sont efficaces, ni en matière de prévention, ni pour réguler l'offre. Pire encore, la législation en vigueur est sapée, voire même ridiculisée par la pratique.

Pour que le Réseau Contact puisse remplir efficacement son mandat de prévention et de soutien aux personnes touchées, nous avons besoin de dispositions légales claires et opératoires. La mise sur pied d'égalité du cannabis et de l'alcool sur le plan juridique nous permettrait de définir avec l'ensemble des personnes concernées de nouvelles règles pour la consommation de cannabis, qui sont d'une urgente nécessité. Ce n'est pas de normes pénales dont nous avons besoin en matière de consommation de cannabis.

En revanche, face à notre jeunesse, notre attitude doit affirmer clairement

- que les drogues ne peuvent régler les problèmes, mais qu'en revanche elles en créent de nouveaux.
- que la vie en commun est régie par des lois écrites et non écrites.
- que nous sommes prêt(e)s à aider les jeunes s'ils n'arrivent pas à répondre aux attentes auxquelles ils doivent faire face.

Pas de criminalisation

Les adultes qui consomment du cannabis avec mesure ne nuisent ni à eux-mêmes ni à autrui. Ils et elles ne devraient pas être punis pour cela, tant qu'ils ne violent pas les dispositions de protection de la jeunesse (pas de publicité, pas de distribution à des jeunes de moins de 16 ans, etc.).

Plus de la moitié des jeunes a déjà fait l'expérience de ce qu'est le cannabis. Manifestement, la norme pénale est un échec. Une mise sur pied d'égalité du cannabis et de l'alcool face à la loi s'impose. La culture, le commerce et la consommation des produits dérivés du cannabis doivent être soumis à un ensemble de règles claires (interdiction de la publicité, dispositions réglementant la vente, déclaration des produits, indication du taux en THC, nombre de points de vente etc.). La protection de la jeunesse doit être renforcée et effectivement imposée.

Les interdictions de la consommation sont inefficaces.

La consommation de cannabis ne peut être combattue efficacement par des interdictions. Les expériences faites à l'étranger montrent que les changements de législation et leur mise en

oeuvre n'influent pas sur la consommation. L'interdiction n'empêche pas les jeunes de fumer. De plus, les jeunes qui ont un rapport problématique à la consommation de substances psychoactives ont besoin d'aide et non de répression.

Élimination d'une inégalité de traitement juridique

Même si la Loi fédérale sur les stupéfiants vaut pour tout le territoire suisse, son application n'en varie pas moins considérablement de canton à canton. L'attitude des autorités va d'une large tolérance à une féroce répression, en passant par la politique de l'autruche. Il en résulte des inégalités de traitement. Faisons remarquer à ce propos que les différentes politiques cantonales en la matière n'entraînent pas de différences dans l'ampleur de la consommation de la région concernée.

Pas de banalisation de la consommation

Ne pas poursuivre pénalement un comportement ne signifie pas pour autant qu'on le considère comme souhaitable. Au contraire, la nouvelle législation devrait jeter les bases d'un

effort accru de prévention. Des règles claires font partie de ces efforts de prévention. Celles-ci devraient ainsi préciser dans quels lieux publics il reste interdit de fumer.

Plus de prévention

Le code pénal n'est pas un bon instrument de prévention. Il s'agit au contraire de montrer aux jeunes les risques que comporte une consommation fréquente de cannabis et de les soutenir dans leur "gestion des risques". Sur le fond, il s'agit de renforcer les jeunes de manière tout à fait générale, pour qu'ils et elles sachent dire « non » et prennent leur propre vie en main. Heureusement, la plus grande partie des jeunes abandonnent d'eux-mêmes la consommation de cannabis après quelques essais.

Mais plus de prévention signifie également "plus de moyens pour la prévention". C'est pourquoi nous demandons que la prévention soit ancrée dans une véritable législation sur l'aide en cas de dépendance et que les rentrées fiscales provenant du commerce de substances psychoactives soient consacrées à la prévention et à l'aide en cas de dépendance en général, en tant que recettes liées.

Stratégies du Réseau Contact en matière de prévention et d'intervention dans le domaine du cannabis

Ces dernières années, bien des choses ont bougé sur le "front du cannabis". Tacitement, le chanvre a passé du statut d'outsider criminalisé à celui de bien de consommation. „Une drogue devient la norme“, titrait l'ISPA, d'habitude plus réservé, démontrant ainsi que les jeunes ont inscrit dans les faits des réalités nouvelles, créant ainsi de nouveaux défis auxquels doit faire face notre travail de prévention.

Le Réseau Contact est d'avis que ce travail doit être abordé et/ou renforcé à travers les axes prioritaires suivants:

Au niveau de l'opinion publique: sensibilisation, débat public

Une large discussion est nécessaire sur les normes sociales qui doivent être appliquées en la matière. Quand la sanction pénale sera tombée (ce qui en pratique est déjà le cas), il est central que celle-ci ne soit pas remplacée par le vide, mais par des valeurs et des règles de comportement que nous devons rediscuter.

Personnes concernées de l'entourage: accompagnement, "coaching"

Parents

Nos expériences montrent que les parents touchés ont le plus souvent besoin d'informations de base (substance, dangers, situation juridique). De plus, de nombreux parents ne sont plus capables (ou seulement dans une mesure réduite) de définir des limites raisonnables et de les imposer. Nous leur apportons une aide directe et soutenons les initiatives d'entraide (associations de parents).

Enseignants et autres personnes de référence

Nous soutenons et assistons les enseignants et autres personnes de confiance (maître d'apprentissage, moniteur de groupe de jeunesse, entraîneur sportif etc.) dans des situations à problèmes.

Conseils et accompagnement des jeunes manifestant une consommation à hauts risques

D'après l'étude de l'ISPA, plus de 6% des 15 à 19 ans ont une consommation quotidienne. Nous estimons qu'il s'agit là d'un comportement à hauts risques sur le plan social et sanitaire. Nous mettons en place une offre adéquate d'accompagnement, qui intègre (et assiste) également leurs personnes de confiance (parents, enseignants etc.).

Conseils et accompagnement des jeunes qui font des expériences et des consommateurs et consommatrices occasionnels

Selon l'étude de l'ISPA, plus de 20% des 15 à 19 ans sont des consommateurs et consommatrices occasionnels dont le

rapport au cannabis est semblable à celui qu'ils et elles entretenaient auparavant au seul alcool. Nous sommes à disposition de ces jeunes. Le Réseau Contact offre aux jeunes manifestant une consommation à hauts risques et à ceux et celles qui s'essayent à la consommation des cours pour fumeurs, dans le cadre desquels ils peuvent remettre en question leur consommation sous la direction d'autres jeunes et de spécialistes, afin d'élaborer pour eux-mêmes de nouvelles règles.

Prévention dans les boutiques vendant du chanvre

Nous faisons un travail de prévention dans les boutiques vendant du chanvre: dans celles qui respectent les dispositions de protection de la jeunesse et qui coopèrent avec nous, nous mettons à disposition des informations sur les risques encourus, ainsi que sur l'offre en matière de conseils et de cours.

Ces interventions n'ont pas la prétention de répondre à l'ensemble des problèmes. Selon la structure impliquée, nous en proposons de nouvelles, mieux adaptées à la situation.

CONTACT RÉSEAU

GRUPPEMENT BERNOIS D'AIDE EN MATIÈRE DE DÉPENDANCE

février 2003

Contact Netz

Geschäftsleitung
und wissenschaftlicher Dienst
Monbijoustrasse 70
Postfach 3000 Bern 23
Tel. 031 378 22 20
info@contact-bern.ch

Contact Bern

Jugend-, Eltern- und Suchtberatung
des Contact Netz
Monbijoustrasse 70
Postfach 3000 Bern 23
Tel. 031 378 22 22
beratungsstelle@contact-bern.ch

Drop-in Bienne

Centre de consultation pour la jeunesse, les parents et les questions de dépendance du Réseau Contact
15, ruelle du Haut, CP 459, 2501 Bienne
Tél. 032 323 61 51
beratung@drop-in.org (allemand)
consultation@drop-in.org (français)

Contact Thun

Jugend-, Eltern- und Suchtberatung
des Contact Netz
Scheibenstrasse 3, 3600 Thun
Tel. 033 225 21 21
administration@contact-thun.ch

JUDRO / WOHNHILFE Burgdorf

Beratungs- und Wohnangebot
des Contact Netz
Bahnhofstrasse 59, 3400 Burgdorf
Tel. 034 422 02 01 / Tel. 034 422 22 29
judro.burgdorf@datacomm.ch
wohnen.burgdorf@tiscalinet.ch

JBO Langenthal

Jugend-, Eltern- und Suchtberatung
des Contact Netz im Oberaargau
Bahnhofstrasse 2, 4900 Langenthal
Tel. 062 922 26 44
jbo.langenthal@datacomm.ch

Contact Interlaken

Jugend-, Eltern- und Suchtberatung
des Contact Netz
Rugenparkstrasse 17, 3800 Interlaken
Tel. 033 823 23 88
cto.interlaken@gmx.ch

Contact Münsingen

Jugend-, Eltern- und Suchtberatung
des Contact Netz
Bernstrasse 21a, Postfach 3110 Münsingen
Tel. 031 721 99 89
contact.muen@tiscalinet.ch

EGGE Langnau

Beratungsstelle des Contact Netz
Güterstrasse 1, Postfach 592
3550 Langnau
Tel. 034 402 42 70
egge.langnau@datacomm.ch